

redimensionnement de la zone de prostitution de rue les nouvelles dispositions réglementaires entrent en vigueur le 15 avril

Pour faire face aux changements urbanistiques importants que connaît le quartier de Sévelin, la Municipalité avait décidé en 2016 de redimensionner la zone dédiée à la prostitution de rue. Dans cette perspective, des travaux indispensables ont été réalisés dans le quartier pour favoriser la circulation automobile et la mobilité piétonne. Ces mesures d'accompagnement finalisées, le nouveau règlement entrera en vigueur à partir du 15 avril prochain.

A partir du 15 avril 2018, le racolage sera permis à l'avenue de Sébeillon et sur une partie des transversales du nord et du centre de Sévelin. Ce périmètre de prostitution redéfini permet d'éloigner des zones habitées de la rue de Genève et de Sévelin Sud, allée dans laquelle 250 habitants vont progressivement venir habiter d'ici à la fin de l'année. Du côté de Sébeillon, ce sont près de 1'000 nouveaux habitants qui sont venus s'installer depuis le deuxième semestre 2016. Les principaux acteurs concernés (brigade des mœurs de la police judiciaire, association Fleur de Pavé) ont préparé cette entrée en vigueur sur le terrain pour que les changements à venir se fassent dans les meilleures conditions possibles.

Pour accompagner ce changement, la Municipalité a prévu plusieurs mesures afin de préserver les habitants des nuisances liées au trafic motorisé et de favoriser la fluidité des flux de véhicules dans les allées de Sévelin (borne escamotable pour trafic nocturne, nouveaux schémas de circulation, mise en impasse des traverses, plantations d'arbres notamment). Parallèlement, d'autres aménagements permettront à la mobilité piétonne de se déployer dans de meilleures conditions de sécurité. De nouveaux WC publics seront également posés dans le périmètre pour favoriser la salubrité des lieux.

Les changements à venir dans l'exercice de la prostitution et dans les modalités de circulation automobile seront observés de près par la Municipalité. Elle a décidé de créer un groupe de suivi composé des parties prenantes, parmi lesquelles l'association Fleur de Pavé, pour maintenir le dialogue et apporter d'éventuelles améliorations au nouveau dispositif. Un bilan global après deux ans de mise en application sera de plus effectué. Les autorités resteront de fait très attentives à ce que l'exercice de la prostitution puisse cohabiter de manière optimale avec l'évolution plus résidentielle de Sévelin.

Pour rappel, la Ville de Lausanne a adopté en 2016 un rapport-préavis proposant une série de mesures destinées à concilier habitants, commerces et prostitution dans le quartier de Sévelin. Le rapport-préavis faisait suite à une pétition des habitants du quartier de la rue de Genève et à une large consultation des groupes politiques et parties concernées sur les mesures à prendre.

La Direction de la sécurité
et de l'économie

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec

- **Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de la Sécurité et de l'économie, 079 964 27 39**

Le rapport-préavis susmentionné est disponible sous www.lausanne.ch/prostitution

Lausanne, le 11 avril 2018



Quartier de Sévelin

Dès le 15 avril 2018 22h-5h 365 jours/an

NOUVELLE ZONE DE PROSTITUTION

L a u s a n n e

